



Cycle de formation initiale spécifique
RÉFÉRENTS DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE
des pôles de compétitivité

27 novembre > 1^{er} décembre 2023

**présentation
de la formation**

En partenariat avec :



Introduction

Dans un contexte d'intensification et de diversification des menaces et des risques d'ingérence étrangère en matière de sécurité économique, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche ainsi que les écosystèmes territoriaux d'innovation constituent des cibles importantes pour des actions et des tentatives d'ingérence, de captation d'actifs stratégiques et de déstabilisation économique. Ces menaces et ces risques concernent tout particulièrement les incubateurs de la recherche publique (IRP), les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) et les pôles de compétitivité.

Dans le cadre du renforcement de la politique interministérielle de sécurité économique instituée depuis 2019 et de sa mise en oeuvre territoriale, il a été décidé d'accompagner de manière approfondie les acteurs de la recherche et de l'innovation, tout en développant leurs compétences internes en matière de sécurité économique. La désignation de référents de sécurité économique au sein des SATT, des pôles de compétitivité et des incubateurs de la recherche publique s'inscrit dans le cadre de cette politique.

Missions

Le rôle du référent de sécurité économique est de mettre au point et de piloter au sein de la structure qui l'emploie l'ensemble des processus relatifs à la protection de ses actifs matériels et immatériels identifiés comme stratégiques ou sensibles, en lien

avec les partenaires de sa structure (adhérents du pôle de compétitivité, partenaires des projets de recherche, délégués régionaux à la recherche et à la technologie) et les acteurs territoriaux et nationaux de la sécurité économique.

Objectifs de la formation

Objectifs stratégiques :

- Développer une vision globale de la sécurité économique et une approche intégrée de la maîtrise des risques et des menaces au sein d'un organisme existant ou d'un projet en création.
- Concevoir la sûreté comme un atout de la compétitivité de la structure et l'intégrer dans l'élaboration de sa stratégie et de sa dynamique de développement.
- Favoriser les synergies entre les différents acteurs dans le but de construire une vision partagée public/privé de la sécurité économique qui soit à la fois compatible avec la dynamique libérale de la mondialisation mais aussi soucieuse de la sécurité nationale.

Objectifs de la formation

Objectifs opérationnels :

- Comprendre le rôle et l'articulation des différents acteurs de la sécurité économique au plan national et à l'échelon territorial.
- Appréhender les enjeux de sécurité économique pour les pôles de compétitivité, en tant que structures de valorisation de la recherche et de soutien à l'innovation.
- Identifier les menaces et risques susceptibles de porter atteinte aux intérêts de sa structure et aux intérêts économiques, industriels et scientifiques de la nation.
- Sensibiliser les personnels et les adhérents de sa structure aux risques et les accompagner dans une démarche de protection et de maîtrise des risques.
- Concevoir les réponses à apporter à l'ensemble des risques et menaces identifiés, pour protéger l'information et les actifs matériels (locaux, biens, équipements, etc.) de la structure.
- Mobiliser, en fonction des menaces et vulnérabilités identifiées, les outils, les acteurs et les dispositifs de sécurité économique ad hoc.

Public visé

- Les participants au cycle de formation initiale spécifique sont en 2023 en priorité les référents de sécurité économique des pôles de compétitivité. Le référent de sécurité économique est choisi par le président de la structure, parmi les membres du personnel.
- Le cycle de formation initiale spécifique est accessible à des personnels assurant cette fonction après examen de leur candidature et dans la limite des places disponibles.
- Le nombre de participants pour chacune des sessions est volontairement limité à 25 pour favoriser les échanges et l'expression.

Organisation de la formation

L'organisation de la formation est assurée par le département intelligence et sécurité économiques de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI), en lien avec la direction générale de l'Armement

(DGA), la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et selon les orientations validées par le comité de liaison de sécurité économique (COLISE).

Ce cycle est ouvert aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

le déroulement du cycle

- › Ce cycle de formation initiale spécifique « Référents de sécurité économique des pôles de compétitivité » comporte un volume de 40 heures réparties sur cinq journées consécutives.
- › L'ensemble des modules de formation se déroule dans les locaux de l'IHEMI, au sein de l'École militaire à Paris.

› **Définir et mettre en place** une politique de prévention et de traitement des risques en développant une vision globale de la sécurité économique.

› **Concevoir et animer une politique de sûreté** susceptible de s'intégrer dans l'élaboration de la stratégie et la dynamique de développement de l'incubateur.

› **Comprendre le rôle et l'articulation** des différents acteurs de la sécurité économique au plan national et à l'échelon territorial.

SAVOIR

1. Contexte et acteurs de la sécurité économique.
2. Enjeux de sécurité économique pour les pôles de compétitivité. Rôles et missions du référent de sécurité économique.
3. Politique et objectifs de sûreté.

SAVOIR-FAIRE

4. Identifier les risques et les menaces.
5. Planifier et s'outiller.

SAVOIR-ÊTRE

6. Sensibiliser son équipe et les entreprises.
7. Agir en réseau et partager les bonnes pratiques.

Contribuer à la protection et à la performance globale du pôle de compétitivité.

Les thèmes du programme

- › Le contexte de guerre économique (hypercompétition)
- › Les enjeux liés à la protection et à la résilience des entreprises
- › La gouvernance de la politique de sécurité économique
- › Le management de la sûreté
- › La gestion des risques de sûreté en France et à l'export
- › La protection du patrimoine informationnel

Attestation de formation

Ce cycle de formation initiale spécifique est sanctionné par la délivrance d'une attestation de formation signée par le directeur de l'IHEMI.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription au cycle de formation initiale spécifique « Référents de sécurité économique des pôles de compétitivité » sont à la charge de chaque structure inscrivant un candidat stagiaire à la formation.

Lien vers les documents (présentation, dossier de candidature et convention) :

<https://www.ihemi.fr/formations/cycle-specialise-referent-de-securite-economique>

Formation professionnelle: L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n° 39 – 1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact: département Intelligence et sécurité économiques

+33 6 47 47 27 72

Courriel : securite-economique-ihemi@interieur.gouv.fr

Site internet : www.ihemi.fr

Notes



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire - Case n° 39 - 1 place Joffre - 75700 Paris 07 SP

Contact:

Département Intelligence et sécurité économiques

Tél: +33 6 47 47 27 72

Courriel: securite-economique-ihemi@interieur.gouv.fr



www.ihemi.fr